

# Les ZUK DAY'S

## Décharge de responsabilité

Conducteur : NOM ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... E mail .....

Personne à contacter en cas d'urgence .....

Téléphone .....

Véhicule : Marque ..... Type .....

Année ..... N° Immatriculation .....

Nom et adresse assurance .....

.....

N° Contrat .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des ZUK DAY'S, manifestation ayant pour but de rassembler des propriétaires de véhicule 4x4 de marque Suzuki et Santana, en dehors de toute notion de compétition.

Cette journée ne rentre pas dans la catégorie " des épreuves, courses ou compétitions sportives soumises à l'autorisation des Pouvoir Publics ".

Je décharge ses organisateurs de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir aux tierces personnes, à moi même, à mon véhicule et autres véhicules présents, à la piste et ses abords .

Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit et les organisateurs, et m'engage à réparer les dégâts occasionnés sur le circuit ou à un tiers.

Je déclare prendre l'entière responsabilité de l'utilisation de mon véhicule qu'il soit conduit par moi-même ou bien une tierce personne.

Je certifie que l'assurance du véhicule que j'utilise est valide et couvre les risques de dommages et de responsabilité civile en cas d'incident ou d'accident grave ou mineur qui peuvent intervenir sur le circuit et ses abords.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature :**

# Les ZUK DAY'S

## REGLEMENT

Article 1 : Nelson PLEVEN, Nicolas KUBIEZ et Eric CURT,» organisent, les 26 et 27 Juin 2010 un rassemblement de véhicules de marque Suzuki sur le terrain de « l'espace tout terrain des Combes Grondées » à St SYMPHORIEN DE MARMAGNE (71710).

Article 2 : Cette manifestation est ouverte à tout véhicule de marque Suzuki ou Santana, le propriétaire de la voiture engagée ayant souscrit une assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels causés à autrui par un accident, un incendie ou une explosion dans lequel est impliqué le véhicule assuré, ses accessoires, les objets et substances qu'il transporte, même en cas de chute, les matières qu'il projette ou dépose sur la route . La garantie est étendue à l'utilisation sur circuit fermé.

Article 3 : Cette manifestation est un rassemblement d'amateurs passionnés de 4x4 désireux de passer un week-end agréable et convivial au volant de leur véhicule. Les ZUK DAY'S seront ponctuées d'animations telles que : quizz, tombola, démonstrations etc... Des zones de franchissement libre seront à votre disposition sur le terrain, il est rappelé que l'usage de ses zones se fait sous votre entière responsabilité sans recours possible contre les organisateurs. Certaines zones de franchissement seront signalées comme techniquement difficile, mais toutes ne le seront pas, il est recommandé aux participants de faire un repérage à pied avant de s'engager avec leur véhicule, et de s'abstenir de franchir des zones dont la difficulté pourrait présenter des dangers eu égard au niveau et à l'expérience du conducteur. Ce rassemblement n'est pas un trial ni une compétition. Tout conducteur reste entièrement responsable des dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou d'autres participants ou à l'entreprise exploitante du terrain .Chaque participant doit être conscient du fait qu'il ne doit pas nuire à la tranquillité publique : bruit et odeur d'échappement, motorisation particulière.

Article 4 : Tous les véhicules circulant sur le terrain, doivent avoir l'autocollant de la manifestation sur leur pare-brise

Article 5: En raison du danger et du bruit, la circulation sera ouverte de 9h00 à 20h00, toute infraction entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.

Article 6 : L'alcool au volant est une faute impardonnable. Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs. La consommation d'alcool est rigoureusement interdite avant 20h dans l'enceinte des ZUK DAY'S. Tout contrevenant se verra exclu de la manifestation

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment un participant dont le comportement ne respecterait pas l'esprit de ce rassemblement, sans remboursement de sa participation.

Article 8 : La participation aux ZUK DAY'S est subordonnée à l'acceptation du règlement dans son intégralité et à la signature de la décharge de responsabilité. Tout participant refusant ces formalités se verra interdire l'accès au terrain.

Article 9 : Règlement de l'espace terrain des Combes Grondées :

Tout conducteur s'engage à respecter le présent règlement :

1. la circulation se fait selon les règles du code de la route
2. les pistes sont à sens unique; il est formellement interdit de rouler à contre sens
3. rouler à l'intérieur des pistes balisées sans jamais dépasser 60 km/h
4. marquer l'arrêt au croisement d'une piste
5. ne pas utiliser les accotements des pistes
6. ne pas emprunter une piste fermée
7. ralentir à la rencontre de piétons ou d'un véhicule arrêté
8. emprunter les pistes qui correspondent à ses propres capacités
9. les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité entière de leurs parents. Ils ne doivent pas conduire les véhicules
10. les chiens sont tenus en laisse
11. respecter les limites de la propriété
12. ne pas couper d'arbres
13. l'alcool au volant est inexcusable
14. les sacs poubelle ne doivent pas contenir de verre